



Lettre aux adhérents N°23 HIVER 2017

A Maisons Paysannes il y a toujours des nouveautés ! Nous avons désormais une nouvelle charte graphique que vous allez rencontrer dans nos documents. Cette charte graphique se matérialise par de nouveaux logos (que vous découvrirez en haut de cette lettre). L'idée est de rajeunir l'image de notre association et de montrer son dynamisme.

Autre nouveauté : nos tarifs. Ce bulletin reprend les anciens tarifs et intègre la **nouvelle formule "Solidaire"». Avec l'adhésion « Solidaire », payez moins et soutenez plus l'association.** Votre cotisation est entièrement déductible de vos impôts à hauteur de 66% ! La formule solidaire comprend l'adhésion et l'abonnement à la revue est offert. Vous trouverez ce nouveau bulletin également dans cette lettre.

Autre nouveauté mais cette fois-ci locale : l'organisation d'une formation professionnelle. Nous avons effectué pour le compte de l'ARFAB Poitou-Charentes une session de formation à la restauration du patrimoine bâti à destination des artisans. Cette formation théorique s'est déroulée les 13 et 14 novembre à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Pour cette première il y avait 6 artisans. D'autres formations sont prévues en début d'année prochaine toujours avec l'ARFAB, toujours sur la restauration du patrimoine bâti et toujours à destination des artisans.

Au niveau national deux dossiers importants sont à suivre et qui concernent pleinement le bâti ancien : la loi de transition énergétique avec le système de bonus-malus sur les bâtis les plus vertueux ou au contraire les moins vertueux énergétiquement parlant et une nouvelle fois une remise en cause de l'avis conforme des architectes des bâtiments de France.

Pour l'instant on ne sait pas le contenu de ces lois et les priorités du gouvernement mais il faut être vigilant. Oui à la restauration des passoires énergétiques que sont les bâtiments des années 60-70. Non aux lourds travaux d'isolation dans le bâti ancien de nombreuses études (ATHEBA, ATHEBA PRO et BATAN) ont montré de façon précise le bon fonctionnement thermique du bâti ancien.

Notre siège national est très vigilant sur ces points et le G7 des associations du patrimoine à l'affût de ce qui peut se passer.

Retour au local : cette fin d'année est studieuse au niveau de l'association car c'est le moment des dossiers, des projets 2018 et des budgets à monter. Il ne faut pas s'attendre à des miracles. L'année 2018 s'annonce aussi compliquée que l'année 2017 tant les contraintes budgétaires sont fortes dans le domaine public.

Autrement je vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine avec des nouvelles actions et de nouveaux projets au sein de votre association.

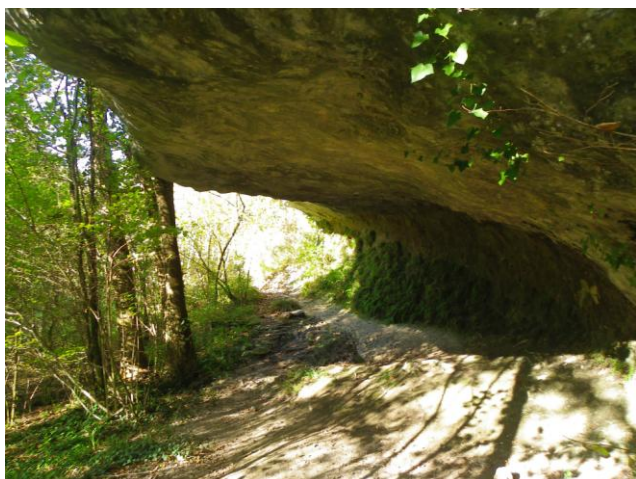
Le président, Frédéric Chauvin

Informations

Le 28 octobre à Chadurie au hameau des Balatries

Cet hameau est ce que nous appelons à Maisons Paysannes de France dans « son jus ». C'est-à-dire qu'il comporte un nombre assez importants de maisons, granges et bâtis anciens non restaurés (d'aucun dirons en ruine)...mais dont le potentiel est important. Il s'agit de vieilles pierres et de bâtis non dénaturés par des restaurations intempestives. Cela nous a permis de prodiguer conseils et avis pour bien restaurer ce bâti pour bien prendre en compte sa spécificité. Lors de cette journée nous avons accueilli une vingtaine de randonneurs. Nous avons pu découvrir de nombreux abris sous roche et traverser des bois...Une certitude cette randonnée a été très appréciée par la diversité des paysages qu'elle offrait.

Ensuite sur la journée nous avons proposé une visite guidée du village, une démonstration de restauration de murets et une démonstration de peinture à l'ocre. Pour compléter ces animations un stand de troc de plantes était mis en place.



Un abri sous roche



Une longère avec son timbre



Peinture à l'ocre




Murets en pierres sèches

Le 25 novembre journée d'étude sur la thermique du bâti ancien avec le CAUE 16

Une vingtaine de personnes a participé à cette journée d'informations. Elle s'est déroulée dans les locaux du CAUE Charente et s'est terminée par la visite d'une maison restaurée avec efficacité énergétique. Lors de cette journée l'accent a été mis sur la rénovation thermique du bâti ancien.


Voici un document d'un point info énergie qui permet de faire le point sur le choix des matériaux d'isolation :



Performance thermique et choix des matériaux d'isolation

CONSEILS GRATUITS PERSONNALISÉS & INDÉPENDANTS

Mise à jour janvier 2015. Fiche réalisée par HESPUL




Performance thermique (hiver)

Isolant : la performance d'un matériau dépend de sa conductivité thermique (λ lambda). En fonction de l'épaisseur de l'isolant, nous obtenons sa **résistance thermique R** (en $m^2.K/W$), c'est-à-dire sa capacité à s'opposer au passage de la chaleur à travers ses parois. **Plus R est grand, plus l'épaisseur du matériau est isolante.** On choisira aussi un isolant avec une **forte densité** pour garantir la tenue dans le temps de l'isolant, car si l'isolant se tasse, la résistance thermique diminue (voir confort d'été).

Fenêtres : la performance de l'ensemble cadre+vitrage est caractérisée par la **conductivité U_w** (en $W/m^2.K$). **Plus U_w est faible, plus la fenêtre est isolante.** On tient également compte du **facteur de transmission solaire S_w** .

Poste	Niveau minimal	Niveau performant
Isolation de la toiture	$R \geq 7$ soit environ 30 cm de laine minérale ou végétale	$R \geq 10$ soit environ 50 cm de laine minérale ou végétale
Isolation des murs	$R \geq 3,7$ soit environ 15 cm de laine minérale ou végétale ou environ 35 cm de paille, de brique ou de béton de chanvre	$R \geq 5$ soit environ 20 cm de laine minérale ou végétale ou environ 50 cm de paille, de brique ou de béton de chanvre
Isolation du plancher	$R \geq 3,5$ soit environ 15 cm de laine minérale ou végétale	$R \geq 5$ soit environ 20 cm de laine minérale ou végétale
Vitrage	$U_w \leq 1,3$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7$ et $S_w \geq 0,36$	$U_w \leq 1$ (triple vitrage)

Les isolants minces ou produits minces réfléchissants
appelés de différentes manières (isolant mince, isolants multicouche...), ils sont constitués d'un assemblage de films et de mousses synthétiques, parfois de la laine, ces produits sont uniquement des compléments d'isolation. Leur mise en oeuvre doit être particulièrement soignée. La faible épaisseur de ces matériaux ne peut pas leur permettre d'obtenir une résistance thermique suffisante.
Aucune aide financière ne pourra être obtenue pour les isolants minces.
+ d'info Fiche Ademe PMR



Le Conseil Info->Energie

Pour vos travaux d'isolation il est important de demander aux artisans la **résistance thermique R minimale que vous souhaitez** (elle devra apparaître sur le devis). Avec des R équivalents, vous pourrez ainsi mieux comparer les devis et éviter les arnaques.

Confort thermique d'été

En été, pour limiter la surchauffe du bâtiment pendant les heures les plus chaudes de la journée, il est nécessaire que les parois possèdent une forte **inertie thermique**. Cette inertie est généralement apportée par les murs épais mais aussi et surtout par les dalles maçonnées et/ou murs de refends.

Dans le cas de parois légères (toitures, constructions bois, murs en moellons...), l'isolant peut apporter de l'inertie à la paroi. **On le choisira alors avec une densité élevée (au moins 50kg/m³) et une chaleur spécifique élevée (au moins 2000 J/kg.K).**

Le Conseil Info->Energie

La ouate de cellulose ou la fibre de bois condensée (chaleur spécifique supérieure à 2000J/kg.K) répondent bien aux exigences des parois légères mais il faut bien vérifier leur densité (supérieure à 50kg/m³). Par ailleurs, pour conserver l'inertie thermique des murs, une isolation par l'extérieur est préférable à une isolation par l'intérieur.



Impact sanitaire

Depuis septembre 2013, les produits de construction doivent posséder une étiquette qui indique le niveau d'émissions du produit posé en polluants volatils dans l'air intérieur : A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). Cet étiquetage n'informe pas sur la nocivité possible des produits pendant leur pose...

Bilan environnemental et énergétique

La disponibilité de la ressource et les possibilités de recyclage

Critères Matériaux	Renouvelable / abondant	Valorise un déchet	Recyclable ou réutilisable après démolition
Synthétiques (polyuréthane, polystyrène...) fabriqués à partir du pétrole	Non renouvelable / Ressource limitée	Non	Difficile ou impossible
Minéraux (laines de verre/roche), perlite expansée, béton cellulaire...)	Non renouvelable / Ressource + ou - abondante	Parfois	Souvent réutilisables
Bio-sourcés Issus de matières végétales ou animales (bois, chanvre, paille, laine de mouton...)	Renouvelable / Ressource généralement abondante	Souvent	Recyclables ou compostables

Les matériaux d'origine végétale ou animale sont renouvelables et abondants.

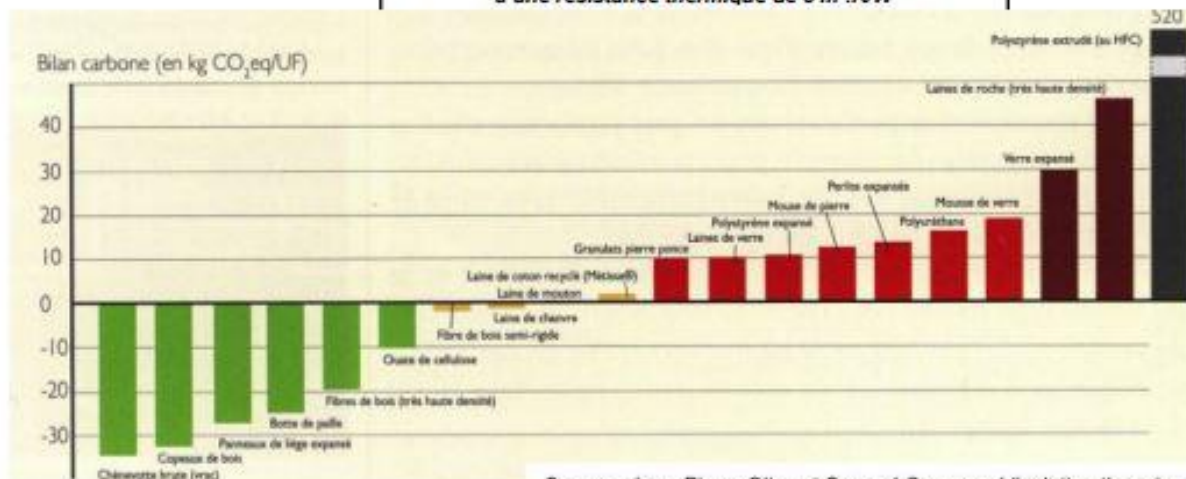
2/4

Le bilan carbone

Un bilan carbone correspond à la quantité d'équivalent CO₂ émise pour produire, transporter et mettre en œuvre une unité de matériau (par exemple 1 kg). Il dépend en partie de l'énergie grise (énergie qui a été nécessaire à la production de ce matériau). Les matériaux produits et commercialisés localement et ayant subi peu de transformation auront donc un bilan CO₂ moins élevé et seront à privilégier. Certains matériaux, dits à stockage de carbone, peuvent même avoir un bilan carbone négatif. C'est le cas des matériaux issus du végétal, fabriqués à partir de plantes ou de bois qui ont absorbé du CO₂ pendant leur croissance.

Attention à considérer l'ensemble du cycle de vie des matériaux, de leur production à leur démolition.

Bilan CO₂ par m² d'isolants pour l'épaisseur correspondant à une résistance thermique de 5 m².KW



Source : Jean-Pierre Oliva et Samuel Courgey, *L'isolation thermique*

Le Conseil Info->Energie

Les matériaux bio-sourcés type ouate de cellulose, laine de chanvre, fibre de bois, etc sont à favoriser au regard de leur impact environnemental (CO₂ et disponibilité). Cependant si vous avez à choisir une laine minérale préférez la laine de verre à la laine de roche qui valorise des déchets de verre et a donc un impact CO₂ moindre.

Comportement des matériaux face à l'eau

Capillarité : gestion de l'eau liquide

Un **matériau capillaire** aide à faire migrer l'eau (état liquide). Les données techniques résumées ci-dessous et permettant de vérifier ces caractéristiques sont peu ou pas disponibles auprès des fabricants ou distributeurs de matériaux :



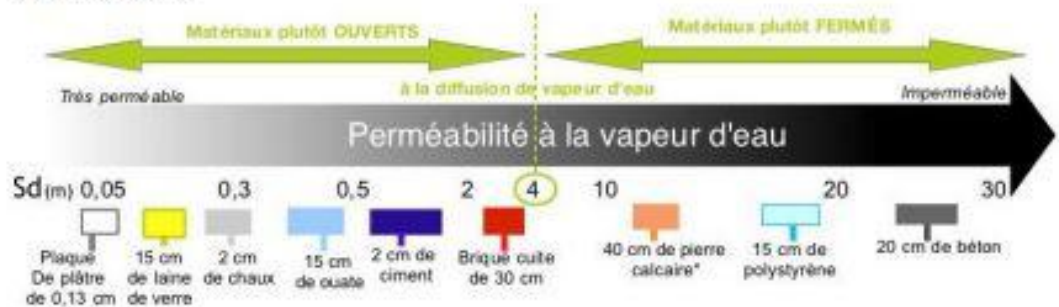
$S_d = \mu \times \text{épaisseur du matériau}$

Exemple :
1 cm de matériau avec $\mu = 10$:
 $S_d = 0,1$
10 cm de matériau avec $\mu = 1$:
 $S_d = 0,1$
Ces matériaux s'opposent au passage de la vapeur d'eau comme 10 cm d'air

Gestion de la vapeur d'eau

La perméabilité à la vapeur d'eau d'un matériau se caractérise par son coefficient de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (μ) et l'épaisseur de sa lame d'air équivalente (S_d).

Plus μ ou S_d est faible, plus le matériau est perméable à la vapeur d'eau, c'est-à-dire qu'il laisse davantage passer la vapeur d'eau. Les matériaux dont le S_d est inférieur à 4m ont une bonne perméabilité à la vapeur d'eau, on dit qu'ils sont « ouverts à la diffusion de vapeur d'eau ».



+ d'infos fiche humidité

Pour une isolation des murs par l'intérieur, on considère que la valeur S_d des matériaux doit diminuer d'un facteur 5 en partant de l'intérieur vers l'extérieur du logement.

Le Conseil Info->Energie

Dans le cas de bâtiments anciens (pierre ou pisé), on veillera à utiliser des matériaux capillaires et « ouverts » à la vapeur d'eau comme les laines végétales pour maintenir les capacités du mur à réguler et évacuer l'humidité. On évitera absolument les matériaux fermés comme le polystyrène, le polyuréthane et le béton sur ce type de bâtiment.

Certifications

Marquage CE

Le marquage CE concerne les euro-classes de réaction au feu, la dimension de l'isolant et la performance thermique (conductivité et résistance thermiques). Ce marquage autorise le produit à être mis sur le marché européen.

Certification ACERMI (Association pour la Certification des Matériaux Isolants)

La marque ACERMI est un certificat français, indépendant, volontaire et non obligatoire. Elle permet de garantir la performance de l'isolant et son aptitude à l'emploi.

Le Conseil Info->Energie

L'une et/ou l'autre de ces certifications peut être exigée pour l'obtention d'aides financières (crédit d'impôt développement durable...).



Gouttelettes et débris enflammés :
d0 : aucun débris
d1 : aucun débris dont l'enflamment ne dure plus de 10 secondes
d2 : ni d0 ni d1

Opacité des fumées (quantité et vitesse) :
s1 : faible quantité/vitesse
s2 : moyenne quantité/vitesse
s3 : haute quantité/vitesse

🔥 Résistance et réaction au feu

La **résistance au feu** correspond au temps durant lequel l'élément conserve ses propriétés physiques et mécaniques, et limite la propagation du feu.

La **réaction au feu** correspond au comportement du matériau en tant qu'aliment du feu. La classification européenne Euroclasses est la référence aujourd'hui, il existe 7 catégories, de A1 (incombustible) à F :

- **Euroclasse A1, A2** : aucune contribution au feu
- **Euroclasse B** : contribution au feu très limitée
- **Euroclasse C** : contribution au feu limitée
- **Euroclasse D** : contribution au feu acceptable
- **Euroclasse E** : réaction au feu acceptable
- **Euroclasse F** : aucune performance déterminée

Chaque euroclasse est complétée par des critères de production de gouttelettes et débris enflammés (de d0 à d2) et d'opacité des fumées (de s1 à s3).

📌 Le Conseil Info->Energie

Pour un même isolant, la classe de réaction au feu peut aller de A à F. Contrairement aux idées reçues, les isolants bio-sourcés (chanvre, bois, paille...) peuvent avoir des réactions au feu très acceptables.

414

🔥 Récapitulatif des critères

Exemple d'étiquette :

 <p>Marque de marque détentrice Adresse détentrice du fabricant 2 Avenue Joffre de France 69008 Lyon N° certificat de conformité CE N° CE de cette norme produit Identité du produit</p> <p>Organisme notifié n° 00000</p>			
<p>Épaisseur A2 S1d0</p>	<p>λ (lambda) 1,35</p>	<p>W/m.K 0,038</p>	<p>R 50</p>
<p>épaisseur min 3,60</p>	<p>épaisseur max 3</p>	<p>longueur min 1200</p>	<p>longueur max 1000</p>
<p>NOM PRODUIT XXXXXXXXX N° contrôle : usine</p>			
<p>AT CSTB N° XX/YY-ZZZZ Nom ou marque commerciale</p>			

Performance thermique (hiver)	λ (lambda)	Conductivité thermique	W/m.K
	R	Résistance thermique	m².K/W
Confort d'été	Cp	Capacité thermique / Chaleur Spécifique	J/kg.K
	ρ (rho)	Densité (masse volumique)	kg/m³
	heures	Déphasage thermique	h
Caractéristique s hygrométriques	μ (mu)	Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau	-
	Sd	Épaisseur de lame d'air équivalente	m
Impact environnemental	ACV	Analyse du cycle de vie	
	kgCO2eq	Bilan carbone	kgCO2eq
Réaction au feu	A1 à F	Réaction au feu	
	s	Dégagement de fumées	
	d	Production de gouttes enflammées	
Résistance au feu	SF	Stable au feu	
	PF	Pare-flamme	
	CF	Coupe-feu	

📌 Le Conseil Info->Energie

Si votre budget isolation est limité mieux vaut avoir **une résistance thermique R convenable** avec des isolants moins coûteux plutôt que diminuer l'épaisseur pour se payer des isolants plus onéreux.

Aussi important que la résistance thermique, la manière de **poser l'isolant** est primordial, en particulier pour la gestion de l'étanchéité à l'air. + d'infos fiche étanchéité à l'air

INFO → ENERGIE du Rhône

membre du réseau rénovation info service
14 place Jules Ferry - 69006 Lyon
04 37 48 25 90 - contact@infoenergie69.org
www.infoenergie69.org

Un projet d'envergure : Les Patrimoines

Maisons Paysannes de Charente aidée des différents services de la ville de Cognac va proposer du 5 au 10 février 2018 une semaine d'animations autour des Patrimoines.

Par ce thème de Patrimoine nous entendons

- le patrimoine bâti : maisons, logis, four à pain, lavoir, pigeonniers...
- le patrimoine mobilier : meubles, poterie, céramique, tableaux...
- le patrimoine immatériel : les contes, les légendes, la langue, les histoires, les savoir-faire, les traditions orales,
- le patrimoine littéraire : œuvre, auteurs et écrits

Ainsi durant cette semaine nous allons proposer :

Lundi 5 février : café architecture avec le CAUE Charente sur le dualisme architecture ancienne / architecture contemporaine ;

Mardi 6 février : animation au sein de la bibliothèque de Cognac avec initiation à la calligraphie

Mercredi 7 février : 4 ateliers pour les enfants autour du dessin à la plume, la poterie, les arts plastiques et la création patrimoniale et au sein de la bibliothèque de Cognac des contes médiévaux.

Jeudi 8 février : café conté avec une conteuse patoisante.

Vendredi 9 février : autre journées pour les enfants avec en plus un atelier initiation au dessin jeunesse à la bibliothèque et une visite guidée des vitraux de St-Léger.

Vendredi 9 et samedi 10 février un salon des artisans avec différents artisans où chacun sera invité à mettre la main à la pâte : peinture, sculpture, impression, dessin, création graphique.

Tout au long de la semaine en continu et sur inscription se déroulera deux ateliers au sein des locaux de la ville de Cognac :

La peinture dans tous ces états : réalisation d'œuvres sur les murs, portes et volets avec différentes techniques : stuc, badigeon, les ocres, le tadelakt, la technique des faux (faux bois, faux marbre), la fresque et le trompe l'œil...Le but s'initier à ces techniques.

Sur le week-end : samedi et dimanche initiation à la sculpture sur pierre et sur bois avec deux artistes / artisans.

Pour compléter cette offre des expositions seront mises en place au sein des Récollets !

Dossier et programme seront mis en ligne très rapidement sur le site de l'association ainsi que le dossier d'inscription pour les artisans / artistes

Appel à mécénat

Dans un contexte où les finances publiques sont contraintes nous lançons pour la première fois et uniquement pour cette manifestation un appel à mécénat dont voici la réglementation.

Mécénat pour Maisons Paysannes de Charente

Manifestation : Les Patrimoines.

Objet du fonds de dotation

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer des biens et dons de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Le fonds de dotation se veut de partager avec ses donateurs les valeurs suivantes :

Valeur 1

Promouvoir, valoriser et éduquer au patrimoine à travers des stages, des animations et un salon des artisans lors de la manifestation « **Les Patrimoines** ».

Valeur 2

Permettre un accès le plus large possible à toutes les personnes même celles en situations d'handicap.

Valeur 3

Apporter son concours à l'organisation de la manifestation « Les Patrimoines ».

Alors...

Vous aimez notre manifestation, vous partagez ses valeurs, vous en parlez avec plaisir et vous y retrouvez certaines de vos valeurs, alors... Devenez notre mécène ! Contactez nous à : charente@maisons-paysannes.org

Qui peut devenir mécène ?

Une entreprise ou un particulier.

Pourquoi devenir mécène ?

Le mécénat d'une association à but culturel permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 à 66% (C.G.I. art. 200, art.238 bis) Pour une entreprise : 60% dans la limite de 0,5% du CA HT. (CGI art. 238 bis) Pour un particulier : 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. (CGI art. 200)

Mais il y a bien d'autres arguments qui vous motiveront à devenir mécène :

Le mécénat donne un sens et une personnalité à l'entreprise qui s'engage. Il crée un dialogue entre les parties prenantes qui renforce l'ancrage de l'entreprise dans son environnement, son territoire. Cette ouverture au monde confronte l'entreprise à une autre réalité source de créativité. Le mécénat contribue à donner aux collaborateurs un sentiment d'appartenance, il favorise la fidélisation du personnel, il peut susciter des prises de conscience et jouer un rôle positif dans une démarche de recrutement. Enfin le mécénat répond à une attente de la société, il instaure une confiance qui s'inscrit dans le temps et qui favorise la construction de la bonne réputation de l'entreprise.

Comment contribuer en tant que mécène ?

Les versements... Ils peuvent prendre diverses formes : ce sont des cotisations, des subventions en numéraire ou en nature. Les subventions en nature sont par exemple des mises à disposition de biens immobilisés ou de marchandises en stock, mais elles peuvent aussi se traduire par l'exécution de prestations de services, par la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques de l'entreprise.

Le mécénat n'est donc pas forcément directement lié à un soutien financier il peut aussi se présenter sous la forme de mise à disposition de compétences, de bénévolat facilité par l'entreprise, de congés solidaires, ou bien encore de parrainages par les collaborateurs eux mêmes. Outre les avantages que le mécénat procure, il faut retenir que pour les entreprises qui le pratiquent, le

mécénat contribue à valoriser leur image et à les intégrer au sein de la société civile.

Références : Loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations CGI : art. 238 bis CGI : art. 220

N'hésitez pas à diffuser cet appel et notamment auprès d'entreprises...Ce qui fonctionne le mieux : le bouche à oreille.

Pour ceux qui désirent faire un geste voici le bulletin de mécénat (demandez le dossier complet de la manifestation avec son budget par mail nous vous l'enverrons sans problème) :

✂.....

Identification

Nom _____ Prénom _____

Raison sociale _____ N° Siret _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____ Site Internet _____

Vous êtes :

- Particuliers
- Entreprises
- Associations
- autres à préciser _____

Souhaite aider à l'organisation de la manifestation par mécénat

De compétences (lesquelles) _____

Bénévolat sur des actions : aide à l'animation, aide à la mise en place, aide administratif, aide recherche financement, réalisation flyers, affiches...A préciser :

Financier pour un montant de : _____ (libeller le chèque à l'ordre de maisons paysannes de Charente reconnue d'intérêt général et habilitée à délivrer un rescrit fiscal de mécénat).

En tout cas merci à tous !

**A retourner à Maisons Paysannes de Charente, rue de la Ferme, Les
Bouchauds, 16170 SAINT-CYBARDEAUX 09 62 11 53 64,
charente@maisons-paysannes.org, www.maisons-paysannes.org**

Les autres actions prévues durant le premier semestre 2018

Des ateliers de démonstrations de savoir-faire : une autre journée thermique (différente) avec le CAUE Charente, une journée sur sols et carrelages, une journée sur les peintures naturelles et une autre sur la maçonnerie et les enduits à la chaux.

Deux journées d'étude : une journée sur le bâti, les plantes et le paysage début mai à nouveau à Chadurie avec un chantier participatif tout public sur la peinture à l'ocre (journée sur les ocres), journée sur le patrimoine de pays et des Moulins avec deux sites potentiels : CDC des 4B et sur le Rouillacais.

Des journées de formations : 6 journées avec l'ARFAB Poitou-Charentes.

Une sortie-découverte dans le Confolentais.

Vous recevrez la programmation complète début janvier 2018.

N'oubliez pas d'adhérez et soyez solidaires !



M. Mme NOM 1 :

Prénom :

M. Mme NOM 2 :

Prénom :

Raison sociale :

Email 1 :

Email 2 :

Tél. fixe 1 :

Tél. mobile 1 :

Tél. 2 :

Adresse :

Code postal : Pays :

Ville :

Adresse secondaire :

Code postal : Pays :

Ville :

J'adhère au département : __ __

Je m'inscris à la lettre d'information MPF

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par MPF pour la gestion des adhésions, abonnements ou dons. Elles sont conservées pendant l'année en cours et un an au-delà et sont destinées exclusivement à MPF. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : MPF, 8 passage des Deux Sœurs, 75009 Paris.

JE CHOISIS UNE FORMULE ADHÉSION ET/OU ABONNEMENT REVUE (4 numéros/an)

■ Adhésion Formule SOLIDAIRE ou ACTIVE

L'adhésion SOLIDAIRE, un choix gagnant-gagnant : la revue est offerte et le montant est entièrement déductible. Votre effort réel diminue et notre recette augmente.

	Adhésion Solidaire revue gratuite		Adhésion active + abonnement	
	Montant	Après déduction fiscale	Montant	Après déduction fiscale
Individuel	92 €	31 € 28	54 €	33 € 54
Couple	98 €	33 € 32	60 €	35 € 58
Entreprise	92 €	36 € 80	60 €	37 € 80

J'adhère à un 2^{ème} département (17 €)

Département choisi : __ __

■ Adhésion Formule BIENFAITEUR

L'adhésion BIENFAITEUR, un engagement fort : la revue est offerte et le montant, valable pour 1 ou 2 départements, est entièrement déductible. Vous démultipliez l'action de l'association.

Pour un montant de (à partir de 150€) :€

Exemple pour un don de	Coût réel après déduction fiscale
150 €	51 €
300 €	102 €
1000 €	340 €

J'adhère à un deuxième département

Département choisi : __ __

■ Adhésion seule

Individuel	Couple	Entreprise
31 €		37 €

■ Abonnement seul 37 €

■ J'ajoute un DON COMPLÉMENTAIRE

20 €, 100 €, 500 €, 1000 €, 5000 €... pour le :

niveau national :€

département d'adhésion :€

RÈGLEMENT

Adhésion Solidaire	€
Adhésion Bienfaiteur	€
Adhésion Active + abonnement	€
Adhésion seule	€
Abonnement seul	€
2e département + 17 €	€
Hors France, port pour abonnement + 8 €	€
Don complémentaire	€
TOTAL	€

Je joins un chèque de règlement à l'ordre de Maisons Paysannes de France

Un reçu fiscal vous sera expédié pour votre adhésion et/ou votre don (réduction d'impôt de 66% sur les cotisations et dons dans la limite de 20% du revenu imposable - pas de réduction sur les abonnements).
Entreprise : facture ou reçu fiscal, réduction d'IS de 60% dans la limite de 5/1000e du CA.
 A cocher si vous souhaitez recevoir une facture en lieu et place du reçu fiscal

